

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le - 9 AVR. 2024
ID : 035-213502362-20240404-SG2024_152-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 4 avril 2024 - Délibération n° 2024-033

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT
BUDGET "VILLE"
EXERCICE 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Nicolas Régis.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc Guillaume.

Rapport de Louis Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le compte administratif 2023 du budget "Ville",
Vu la présentation en Commission Finances du 19 mars 2024,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 09 AVR 2024
ID : 035-213502362-20240404-SG2024_152-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 1 700 622,05 € du compte administratif 2023 en section d'investissement au compte "1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé".

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc Guillaume
Conseiller Municipal

Mis en ligne le 09/04/2024